

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du mardi 17 décembre 2024**

**Date de convocation :** 13 décembre 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18

**Date d'affichage :** 13 décembre 2024

**Nombre de Conseillers présents :** 13

**Nombre de Conseillers votants :** 14

**Etaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOJAS, CUCULI, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M SECRETAIN

**Etaient absents :** MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

**M DALLET est nommé secrétaire.**

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

**DELIBERATION N°2024-2-076 : Demande de subvention auprès de la Région concernant l'arrêt « Rue des Petites Fontaines »**

Mme MOISAN rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion des travaux de sécurisation du bourg, l'arrêt de la « Rue des Petites Fontaines » a été mis aux normes au niveau des quais et qu'un nouvel abri est installé.

L'ensemble des dépenses subventionnables s'élève à 12 420 € HT soit 14 904 € TTC.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région à hauteur de 70%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARRETE** le programme des aménagements de l'arrêt de bus « Rue des Petites Fontaines » pour des dépenses subventionnables à hauteur de 12 420 € HT,

**SOLLICITE** auprès de la Région Bretagne une subvention à hauteur de 70% des dépenses subventionnables soit une subvention de 8 694 €

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,

Le Secrétaire,

  
Michèle MOISAN

  
Yves DALLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 20/12/2024

Le Maire,

  
Michèle MOISAN